

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT

2021-2024



La Chatellenie

67 place Armand Pugno
38340 Voreppe
04.76.50.81.84

ecoledemusique@ville-voreppe.fr

Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Table des matières

1 Introduction.....	1
2 Le cadre de l'école de musique.....	2
2.1 Historique et locaux.....	2
2.2 Territoire.....	2
2.3 L'équipe pédagogique.....	4
2.4 Publics.....	5
2.5 Budget et tarifs.....	6
2.6 Organigramme et conseil d'école.....	7
2.7 Missions.....	8
3 L'enseignement artistique classique, jazz, musiques actuelles.....	10
3.1 Objectifs.....	10
3.1.1 Se former à un instrument ou au chant en entrant dans un cursus complet.....	10
3.1.2 Construire un tronc commun de compétences en Formation Musicale.....	12
3.1.3 Jouer ensemble grâce aux pratiques collectives.....	13
4 Elargir la palette des publics avec les Musiques Actuelles.....	15
4.1 Cycle 1 découverte.....	15
4.1.1 Objectifs.....	15
4.1.2 Formation.....	15
4.1.3 Evaluation.....	15
4.2 Cycle 2 spécialisation.....	15
4.2.1 Objectifs.....	15
4.2.2 Formation.....	16
4.2.3 Evaluation.....	16
4.3 Cycle 3 Porteur de projet.....	16
4.3.1 Objectifs.....	16
4.3.2 Formation.....	16
4.3.3 Evaluation.....	16
4.4 Atelier musiques actuelles.....	17
5 L'éducation artistique et culturelle EAC avec les scolaires.....	18
5.1 Présentation et objectifs.....	18
5.2 Projet Spectacle de Noël.....	19
5.3 Projet présentation d'instruments.....	20
5.4 Projet Orchestre à l'école (nouveau).....	21
5.5 Projet instrumental favorisant la mixité des élèves- écoles et centre social.....	21
5.6 Mise en place d'un cahier ressources.....	21
5.7 Synthèse des projets EAC.....	22
5.8 Aller vers les collégiens.....	22
5.9 Aller vers les publics à besoins particuliers.....	22
6 Production et diffusion, un élément essentiel de la pratique instrumentale.....	23
6.1 Accueillir des amateurs au sein des pratiques collectives.....	25
6.2 Faire entrer les acteurs du spectacle vivant à l'école de musique.....	26
6.3 Renforcer le partenariat avec le réseau du Pays Voironnais.....	28
6.4 Associer aux projets l'association Tous'Azinotes.....	28
7 Conclusion.....	29
Annexe 1 : Les tarifs.....	30

1 Introduction

L'école municipale de musique de Voreppe est un établissement d'enseignement artistique chargé de dispenser un enseignement spécialisé en musique. Il assure une mission de service public dans l'intérêt général de la collectivité.

Le projet d'établissement est le document par lequel l'équipe pédagogique détermine les objectifs et orientations à moyens et longs termes qui permettront de décliner les actions pédagogiques et artistiques de l'établissement. Validé en conseil municipal, ce document représente alors la juste articulation entre le cœur de métier, l'enseignement de la musique et le rôle donné par les élus à l'établissement d'enseignement artistique en tant que service municipal.

Encouragée notamment par le Conseil Départemental de l'Isère¹, la rédaction du présent projet d'établissement a donc permis de réinterroger la dynamique pédagogique de l'établissement et de stimuler l'attitude réflexive du corps enseignant.

Au-delà des objectifs de qualité et des exigences pédagogiques des cursus d'enseignement largement développés, le projet d'établissement recouvre de nombreux aspects complémentaires comme l'ouverture vers le milieu scolaire grâce aux projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et la participation active à la politique culturelle de la ville qui sont autant de vecteurs d'ouverture aux évolutions sociétales actuelles. En dressant un état des lieux exhaustif et en exposant les perspectives des quatre prochaines années scolaires, le projet d'établissement permet de créer une dynamique positive, interne et externe. Il satisfait ainsi les exigences des différents acteurs (élèves, enseignants, public, élus), favorise l'innovation pédagogique et garantit un rayonnement transversal en participant à l'animation culturelle du territoire par la mise en œuvre de partenariats sur l'aire de rayonnement de l'établissement.

Ce projet est le fruit d'une réflexion collective de l'équipe pédagogique et du Conseil d'école.

¹ Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026).

2 Le cadre de l'école de musique

2.1 Historique et locaux

Fondée en 1979, l'école municipale de musique est installée depuis les années 90 dans la citadelle du bourg, monument du XIV^{ème} siècle dans lequel fut fondée officiellement la ville de Voreppe. Jusqu'en 2001, l'école était administrativement liée à celle de Moirans. Elle a en outre bénéficié de l'agrément délivré par le ministère de la culture jusqu'en 2004.

L'école dispose actuellement de douze salles de cours, dont quatre à caractère collectif, dédiées principalement aux ateliers d'ensembles instrumentaux, de chant et de Formation Musicale. Le bâtiment comporte également un secrétariat, un bureau pour la Direction et une mini salle des professeurs.

Entre 2012 et 2017, un projet de réhabilitation des locaux a été mené. Les salles ont ainsi été rénovées, certaines bénéficiant d'un traitement acoustique conforme aux exigences de l'enseignement musical.

L'école bénéficie également de l'utilisation régulière de certains locaux municipaux comme la salle Armand Pugnot où répètent le Big Band et l'orchestre à vent.

Les concerts et auditions ont lieu dans les salles de la ville, *L'Arrosoir* ou la salle Armand-Pugnot. La salle 102 de l'école de musique vient d'être réorganisée pour accueillir de petites auditions d'un maximum de 49 personnes.

2.2 Territoire

Située à quinze kilomètres au nord-ouest de Grenoble, la commune de Voreppe comprend 9293 habitants (2017) et s'étend des flancs de la Chartreuse jusqu'à la vallée de l'Isère.

Historiquement, Voreppe s'est développée à partir du Bourg ancien, blotti autour de l'église romane, en bordure de la Roize. Son nom viendrait d'une racine pré-celtique, "Vor" c'est à dire « rocher, hauteur » et "App" « l'eau » en référence à sa situation géographique.

Le village de Voreppe fut certainement fondé par les Allobroges, les premières fondations datant certainement du II^e siècle avant JC. Au XIV^e siècle, un nouveau bourg plus important fut fondé avec une charte octroyée par le Dauphin Jean II, signée dans les locaux actuels de l'école municipale de musique.

La ville de Voreppe bénéficie de plusieurs équipements culturels, l'école de musique, le cinéma, la médiathèque Stravinski et différents lieux de promotion de l'art comme l'espace Christolhomme.

Voreppe fait partie du canton de Voiron, est membre de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) ainsi que du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Le Pays Voironnais constitue un bassin de vie autonome de trente-trois communes et plus de 95000 habitants. Sur le plan musical, le territoire comporte trois écoles municipales de musique (Voreppe, Moirans et Tullins), un conservatoire à rayonnement communal (Voiron), trois écoles associatives : deux maisons pour tous (Saint Etienne de Crossey et St Jean de Moirans), l'école doremi-fa-sol Lac (Bilieu).

Carte du Pays Voironnais



2.3 L'équipe pédagogique

L'école municipale de musique de Voreppe comprend à ce jour vingt-et-un enseignants formant à la pratique d'instruments variés et au chant :

Cordes	violon / alto / violoncelle / contrebasse
Vents	trompette / trombone / tuba / cor / saxophone / flûte traversière / clarinette / hautbois / cor anglais
Autres	piano classique et jazz / percussions / guitare / chant

La Directrice de l'établissement est titulaire à temps plein avec un statut de Professeur d'Enseignement Artistique chargée de Direction.

14 enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale, dont 5 à temps complet.

12 sont Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique, deux sont Professeurs d'Enseignement Artistique.

Une enseignante est en contrat à durée indéterminée : 18h hebdomadaires.

6 enseignants sont contractuels à temps partiels.

	Temps plein	Temps partiel
Titulaires	5 enseignants et la Directrice	9+
Non titulaires	0	6
Total	6	15

La volumétrie horaire hebdomadaire s'élève à 210 h

dont 29h de FM, 161 d'instruments, 6h d'interventions en milieu scolaire, 13h de pratiques collectives

Diplômes des enseignants :

	Diplôme d'État	Certificat d'Aptitude
Titulaires	13	2
Non titulaires	1	0
Total	14	2

L'école de musique dispose également d'un secrétariat à mi-temps.

2.4 Publics

Élèves de l'établissement :

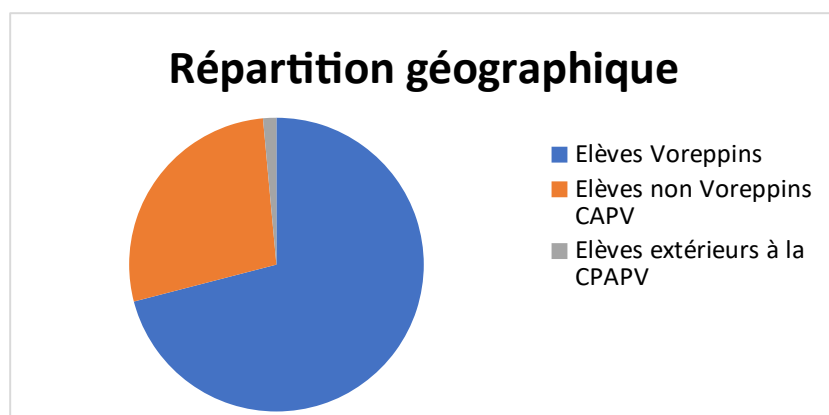
L'école de musique de Voreppe accueille actuellement 272 élèves (année scolaire 2021-2022).

Répartition géographique :

L'école comporte de nombreux élèves extérieurs à la commune, dont la grande majorité habite le Pays Voironnais.

Élèves voreppins	Élèves non voreppins CAPV	Élèves extérieurs à la CAPV
193	75	4

(chiffres 2021-2022)

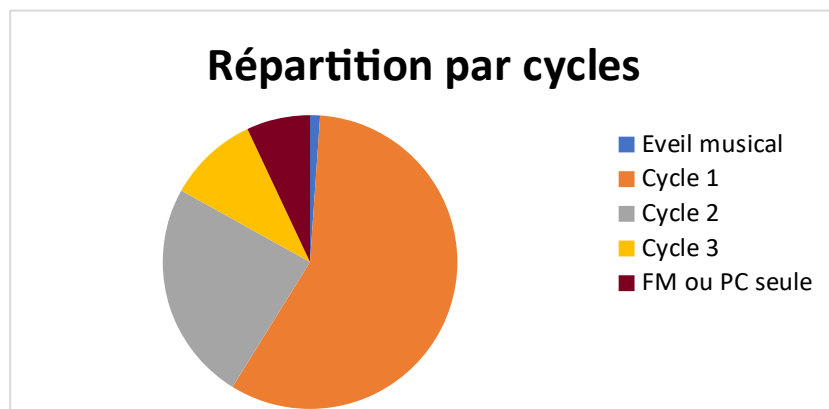


Répartition par cycles :

Éveil musical	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	FM ou PC seule
3	157	66	27	19

(chiffres 2021-2022)

250 élèves pratiquent 1 seul instrument et 8 élèves pratiquent 2 instruments



La répartition par cycle ne prenant pas en considération l'âge des élèves, il convient de signaler que l'école comporte 48 élèves adultes dans ses effectifs soit 18 % des effectifs.

En ce qui concerne les adultes, des cours de formation musicale leur sont dédiés en cycles 1 et 2.

Enfants hors établissement :

L'école de musique de Voreppe intervient quotidiennement dans les quatre groupes scolaires de la ville, s'adressant ainsi à plus de cinq-cents enfants scolarisés non inscrits dans l'établissement à raison de 2h par établissement. Une enseignante assure chaque semaine des séances musicales pendant le temps scolaire.

2.5 Budget et tarifs

Budget école de musique :

Budget réalisé 2020

	Dépenses	Recettes
action artistique et pédagogique	5 435,11 €	
location matériel	0,00 €	
droits d'auteurs	1 807,90 €	
entretien et réparations	5 749,27 €	
communication	407,15 €	
frais de personnel	634 421,33 €	
fluides	4 912,37 €	
entretien bâtiment	1 718,71 €	
Abonnements / recettes		72 945,16 €
subvention Conseil Départemental		14 500,00 €
ville		567 006,68 €
TOTAL	654 451,84 €	654 451,84 €

L'école de musique vient de se doter du logiciel iMuse pour faciliter le fonctionnement administratif et pédagogique . Ce logiciel permettra une meilleure gestion et notamment les inscriptions ainsi que les paiements en ligne et d'améliorer la communication avec les parents.

2.6 Organigramme et conseil d'école

L'école de musique est un service municipal associé actuellement au pôle "Culture Animation de la Vie Locale", qui mène la politique dans les secteurs associatif, culturel et sport.

Ce pôle organise ainsi la vie associative, coordonne le service des sports et les différents services culturels municipaux que sont le cinéma et l'école de musique.

L'école de musique comprend une Directrice et 20 enseignants ainsi qu'un secrétaire².

Le conseil d'école est une structure de concertation composée de membres élus, qui se réunit deux à trois fois par an. Des élections sont organisées tous les deux ans par collèges :

- collège des enseignants titulaires
- collège des enseignants non titulaires
- collège des élèves
- collège des parents d'élèves

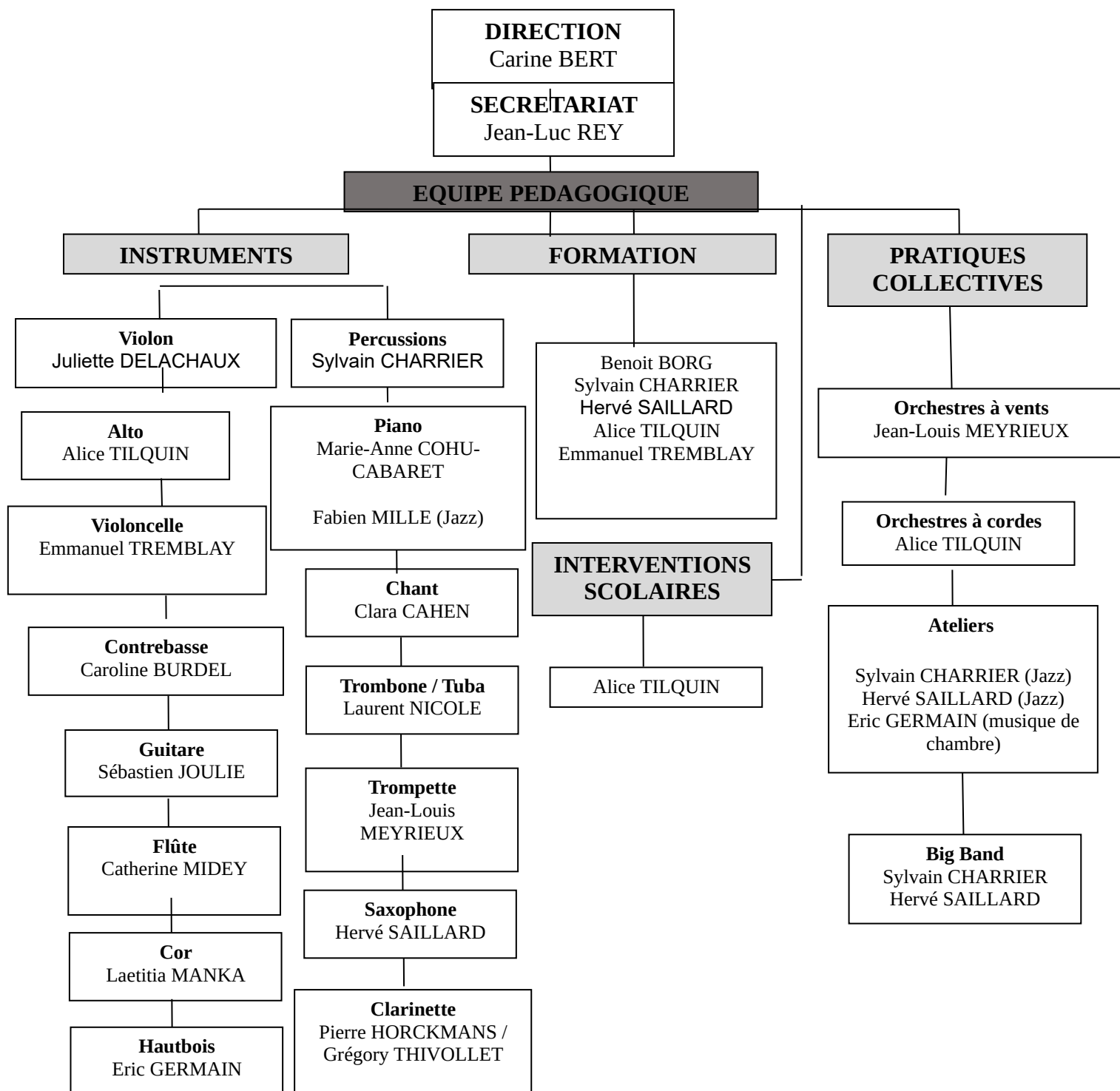
Chaque collège élit un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le conseil d'école est également constitué de membres de droit :

- L'Elu chargé de la culture
- la Direction du pôle "Animation de la vie Locale"
- la Direction de l'établissement

2 Voir l'organigramme page suivante.

Organigramme de l'école municipale de musique de Voreppe

Année scolaire 2021-2022



2.7 Missions

L'école de musique municipale de Voreppe assure une mission de service public. Comme toutes les structures d'enseignement artistique, elle doit prendre en considération les

orientations de la collectivité, les enjeux de territoire et certaines mutations culturelles et sociales, dont il est notamment fait mention dans les textes officiels de l'enseignement artistique.

S'il est opportun de s'appuyer sur certains outils développés dans ces documents de référence que sont la Charte de l'enseignement artistique (2001), le Schéma National d'Orientation Pédagogique (2008) ou le Schéma Départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026), les grandes missions de l'établissement sont développées dans le respect des textes fondateurs de l'enseignement artistique et de la fonction publique territoriale :

Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Décret du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, décret du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Diversité des publics, des esthétiques et des pratiques, démocratisation de l'accès à la musique sont autant d'enjeux actuels auxquels doit répondre une école municipale de musique. Afin d'échapper à tout déterminisme et d'assurer l'accès au plus grand nombre, les grandes missions de l'école de musique se déclinent sous plusieurs formes :

- mission pédagogique d'enseignement artistique
- mission pédagogique d'Education Artistique et Culturelle auprès des écoles
- mission culturelle et territoriale de production et de diffusion de la musique

3 L'enseignement artistique classique, jazz, musiques actuelles

3.1 Objectifs

Les objectifs principaux de l'école municipale de musique sont de

- **dispenser un enseignement de qualité spécialisé en musique, permettant aux élèves d'acquérir les compétences musicale indispensables à la pratique instrumentale et vocale.**

- Elle souhaite **former les élèves à divers styles musicaux** en enrichissant ses propositions de pratiques collectives (jazz, musiques actuelles).

- **Elle a vocation à s'adresser à tous les publics** : des enfants dès 5 ans aux adultes dans le cadre de l'enseignement spécialisé au sein des locaux et s'ouvre sur le milieu scolaire et les publics à besoins particuliers

Pour atteindre ces objectifs, elle dispose de moyens pédagogiques forts :

Les moyens pour atteindre ces objectifs

Découvrir la musique par l'éveil musical et l'initiation instrumentale

Former la nouvelle génération grâce au cycle d'éveil musical dispensé dans les locaux de l'école de musique. A destination des enfants de cinq et six ans, avec une durée de cours de 45 minutes hebdomadaire, ce cours d'éveil se fixe pour objectif de mettre l'enfant en relation avec le monde sonore, de lui offrir l'opportunité d'entrer dans l'univers de la musique et de découvrir les instruments. Cette initiation peut être source de motivation pour le choix de la future pratique instrumentale. Les enseignants de l'école rendent ainsi visite en groupe au moins une fois par année afin de présenter et de faire essayer leurs instruments. Cette phase d'initiation permet de développer certaines aptitudes musicales, en approchant quelques notions simples (découverte des notes, sens mélodique et rythmique, intonation...).

Nous mettons également en place l'initiation instrumentale dès 6 ans pour les instruments le permettant. Ces élèves entrent dans un parcours associant initiation instrumentale et éveil musical.

3.1.1 Se former à un instrument ou au chant en entrant dans un cursus complet

Depuis les premiers schémas directeurs pour l'organisation pédagogique des écoles de musique (1984 et 1992), l'enseignement musical s'organise selon des cycles d'enseignement. Le cursus d'études musicales de l'école de musique de Voreppe est par conséquent constitué de **trois cycles d'apprentissages fondés sur un enseignement tripartite : Formation Musicale, cours instrumental ou vocal individuels, pratiques collectives.**

Chacun des trois cycles d'apprentissages propose un enseignement global engageant l'élève à acquérir les 3 compétences qui seront évaluées en fin de cycle. En effet, la maîtrise de la justesse, de la pulsation, de la lecture de notes travaillée en Formation Musicale apparaissent comme des fondamentaux de la pratique instrumentale. Parallèlement, le développement de la technique instrumentale ne peut se départir du développement créatif. Apprentissage du répertoire et interprétation, maîtrise de différents styles grâce aux pratiques collectives, sont aussi des enjeux majeurs du cours d'instrument.

De fait, la Direction et l'équipe pédagogique se réservent le droit de placer en « hors cursus » un élève n'assistant pas à la Formation Musicale ou ne participant pas aux évaluations de fins de cycles. Son éventuelle demande de réinscription l'année suivante en classe instrumentale ne sera alors plus automatique. Un élève peut également être placé en « hors cursus » après avoir dépassé le nombre d'années maximum dans un cycle d'enseignement, sans validation de fin de cycle. Cette dernière mesure vise à assurer un renouvellement des élèves instrumentistes, et priorise l'inscription des enfants à l'école de musique.

Les cours d'instruments sont individuels et hebdomadaires. Les temps de cours sont ajustés aux cycles d'apprentissages : 30 minutes en premier cycle, 40 minutes en second cycle, 50 minutes en troisième cycle. En dernière année de chaque cycle, l'élève bénéficie de dix minutes de cours supplémentaires pour l'aider à préparer le passage de cycle. Les premiers et seconds cycles instrumentaux durent de 3 à 5 ans, le 3^{ème} cycle dure de 2 à 4 ans.

Afin d'harmoniser les cursus, nous souhaitons que tous les élèves de l'école y compris les pianistes, guitaristes, chanteurs bénéficient d'une pratique collective dès la 3^{ème} année du cycle 1 qui sera prise en compte pour la validation de fin de cycle (orchestre, ensembles ou musique de chambre).

LES OBJECTIFS DE CHAQUE CYCLE

Source de développement de la curiosité et de la motivation, socle d'acquisitions méthodiques et culturelles, **le premier cycle** d'apprentissage met en œuvre les fondements de la pratique individuelle et collective.

Le second cycle approfondit la formation en cours individuels et en pratiques collectives. En jazz, l'improvisation tient une place importante et l'élève est amené à rencontrer des situations musicales diversifiées, en lien avec sa pratique instrumentale et ses orientations stylistiques.

Le troisième cycle répond à un objectif d'approfondissement des compétences. L'élève peut choisir de se spécialiser dans un style spécifique, et/ou développer un projet artistique amateur avec le soutien pédagogique d'enseignants de l'école de musique.

Après avoir validé la fin de cycles 2 ou 3, la poursuite des études est possible dans le cas d'un projet artistique amateur après accord de la Direction et de l'équipe pédagogique. La participation à un troisième cycle de perfectionnement est également envisageable avec accord de la direction et de l'enseignant de la discipline.

Les examens de fins de cycles sont actuellement composés d'une œuvre imposée et d'une œuvre au choix qui peut être sélectionnée dans un réservoir de morceaux travaillés dans l'année. Les examens de fin de cycle peuvent se dérouler avec d'autres écoles du Pays Voironnais avec un jury commun et la présence d'un des directeurs du réseau.

L'évaluation qu'elle soit instrumentale ou en Formation Musicale, donne à l'élève des points de repère sur sa pratique, validant les objectifs fixés par l'équipe pédagogique, tout en lui permettant de se situer dans sa progression et dans l'acquisition des compétences.

La participation active de l'élève aux cours de Formation Musicale, aux ensembles et aux projets de l'école est une condition nécessaire à la validation complète du cycle.

Concernant la pratique instrumentale, le passage de cycle fait l'objet d'une évaluation devant un jury, comportant dans la mesure du possible un spécialiste de la discipline extérieur à l'établissement.

L'accompagnement au piano des élèves apparaissant essentiel pour une prestation de qualité, nous proposons d'intégrer les heures d'accompagnement dans le profil de poste d'un ou des enseignants afin qu'il puisse se projeter et organiser son emploi du temps.

Nous proposons de prévoir un temps de 2x30min pour les répétitions en cycle 1 et 2, 2x45 min en cycle 3, auquel il faut rajouter le temps de la prestation lors de l'examen ou de l'audition.

3.1.2 Construire un tronc commun de compétences en Formation Musicale

L'enseignement de la formation musicale est un enjeu majeur du cursus d'apprentissage car il construit les fondements, renforce la transversalité des enseignements tout en ouvrant aux différentes esthétiques musicales.

La progression des élèves en cours de formation musicale est répartie en trois cycles.

Le premier cycle constitué de 4 années, **permet d'établir un socle commun de compétences tout en constituant un cadre à la pratique.** Afin de mieux appréhender les inégalités face à l'écrit, l'oral occupe une place prépondérante durant le premier cycle, s'appuyant sur certaines notions fondamentales du langage musical : écoute, sens rythmique et mélodique, sensation de pulsation ou chant intérieur sont autant d'outils fondamentaux nécessaires à la pratique.

Le deuxième cycle constitué de 3 années permet d'approfondir les compétences, de comprendre que la musique est un langage qui peut s'exprimer à travers différents styles.

Le troisième cycle permet de se spécialiser avec la possibilité d'approfondir un style particulier : classiques, jazz musiques actuelles. **Pour les élèves souhaitant s'orienter vers le jazz, 2 niveaux de Formation Musicale Jazz sont proposés.** Les fondements du système tonal demeurant identiques, les grands axes thématiques de la FM Jazz recoupent très largement ceux de l'enseignement classique, la distinction résidant dans l'attention portée sur l'improvisation et l'imprégnation culturelle.

Le cours de niveau 1 s'attache ainsi à inculquer certains repères esthétiques fondamentaux : *swing*, *latin jazz*, jazz binaire et/ou *funk*. Il permet d'aborder les différents types de phrasés, la notion de pulsation swing ("2-4"), entame un travail sur les claves latines et les carrures harmoniques : forme blues, grilles type "standard de jazz"...

Le cours de niveau 2 approfondit ces données fondamentales en axant également l'enseignement sur l'étude de l'harmonie : gammes, modes et enchaînements d'accords. Il s'adresse ainsi aux élèves désireux d'approfondir leurs capacités d'écoute et leurs notions théoriques en harmonie moderne. Centrés sur l'improvisation, l'interaction et la mise en situation de soliste, les deux cours sont naturellement dispensés avec les instruments.

L'école de musique de Voreppe actualise les ressources technologiques dans le cadre des cours, (visioconférences, murs Padlet, utilisation de logiciels d'écriture musicale, de montage..).

3.1.3 Jouer ensemble grâce aux pratiques collectives.

Élément essentiel de l'apprentissage musical, la pratique collective synthétise les notions abordées en cours d'instrument et de Formation Musicale. Elle concrétise les progrès et reflète l'évolution musicale de chaque élève.

Lieux de rencontre et de partage artistique, vecteurs de nombreux projets transversaux, les orchestres à cordes et à vent, les ateliers de musique d'ensemble sont des éléments fédérateurs pour l'école de musique qui offrent un rayonnement sur l'extérieur lors des multiples participations aux événements de la commune.

Depuis quelques années, l'école de musique diversifie ses approches stylistiques au sein des pratiques collectives : chorale, orchestres à cordes, orchestres à vent, Big Band, ateliers de musique d'ensemble autour de styles différents : jazz, *latin jazz*, improvisation³... Nous proposons de développer également des ateliers de musiques actuelles.

Soucieux de l'instrumentation, les enseignants peuvent alors établir un répertoire, souvent arrangé par eux afin de prendre en compte les possibilités techniques des élèves et d'en définir l'orchestration.

³ L'école ne disposant pas de cursus jazz spécifique, le niveau affiché pour les ateliers dédiés à cette pratique correspond au niveau instrumental des élèves. Toutefois, la majorité des élèves de second cycle débutant le jazz, il conviendrait de placer ces ateliers dans un premier cycle d'apprentissage du jazz.

PRATIQUES COLLECTIVES
Cycle 1
Chorale
Musique de chambre
Orchestre à cordes
Orchestre à vent
Ateliers musiques actuelles
Cycle 2 et 3
Chorale
Musique d'ensemble
Orchestre à cordes
Ateliers Jazz, latin jazz, musiques actuelles
Atelier initiation à l'improvisation
Big Band

L'équipe pédagogique souhaite **renforcer l'orchestre à cordes** et constate des effectifs trop faibles au niveau des différents pupitres. Elle propose de mettre en place des actions pour développer les classes de cordes.

Un des objectifs est de développer la pratique collective pour les pianistes, les chanteurs ainsi que les guitaristes qui ne bénéficient pas de l'orchestre.

4 Elargir la palette des publics avec les Musiques Actuelles

4.1 Cycle 1 découverte

Le premier cycle doit permettre à l'élève de découvrir les différentes esthétiques des musiques actuelles (jazz, chanson, musiques actuelles) grâce au cours individuel et par la pratique au sein d'un ensemble.

4.1.1 Objectifs

- Trouver sa place dans un groupe
- Élargir sa culture musicale
- Savoir improviser sur une grille simple
- Bases d'écriture musicale
- Connaître le fonctionnement du matériel de sonorisation

4.1.2 Formation

Pratique individuelle : 30min en individuel (ou 1h à deux élèves possible)

Des modules à valider pour la fin de cycle :

- Module Formation Musicale
- Module Sensibilisation à l'Improvisation
- Participation à des projets transversaux

4.1.3 Evaluation

Examen : 1 morceau solo, 1 morceau en groupe, 1 petite improvisation (et une création pour les élèves qui le souhaitent).

4.2 Cycle 2 spécialisation

Le deuxième cycle spécialise l'élève au sein d'un travail plus spécifique et détaillé. Il forme l'élève à la création et à l'improvisation. Un répertoire de standards musique actuelles sera travaillé dans les ateliers et cours individuels.

4.2.1 Objectifs

- Maîtrise du langage des musiques actuelles
- Savoir communiquer entre musiciens
- Connaissance du matériel.
- Savoir improviser
- Savoir relever
- Savoir créer.

4.2.2 Formation

- Pratique individuelle : 40min (ou 1h20 à deux élèves possible)
- Module Atelier groupe répertoire musique actuelles : 1h30
- Module Formation Musicale
- Participation à des projets transversaux
- Module instrument complémentaire (chant 30min à 2 élèves pour les instrumentistes, piano ou guitare 30min à deux élèves pour les chanteurs)

4.2.3 Evaluation

2 morceaux en groupe, 2 morceaux en solo, une improvisation et présentation d'un projet artistique personnel.

4.3 Cycle 3 Porteur de projet

Le troisième cycle permet à l'élève de savoir comment créer et porter un projet artistique . Il connaîtra à l'issue de ce cycle les processus, l'environnement de l'artiste et aura les outils pour accéder à la scène musique actuelle et à son réseau.

4.3.1 Objectifs

- Développer l'autonomie
- Développer la polyvalence
- Favoriser une recherche artistique personnelle
- Enrichir la culture musicale
- Connaître le secteur des musiques actuelles et comment développer un projet artistique de manière pré - professionnelle.

4.3.2 Formation

- Pratique individuelle : 50min (ou 1h40 à deux élèves possible)
- Module Atelier musique actuelles : 1h30
- Module Projet artistique (formation à l'environnement de l'artiste, management
- Module Formation Musicale
- Module arrangement
- Participation à des projets transversaux
- Module instrument complémentaire (chant 30min à 2 élèves pour les instrumentistes, piano ou guitare 30min à deux élèves pour les chanteurs)

4.3.3 Evaluation

Prestation publique du projet artistique ou organisation événement culturel.

Ce cursus musical associera des ateliers de musiques actuelles (installation sur scène, réglage du son, ressenti tempo, travail de groupe, répertoire, présence scénique, enregistrement type studio.

4.4 Atelier musiques actuelles

On part sur une possibilité de 1 ou 2 groupes à l'année pour commencer avec des sessions d'1h30 constituées de : guitares, basse, batterie, clavier et chant. Dans un 2^e temps on pourra intégrer d'autres instruments

Répertoire abordé : Pop, Rock, Reggae, Funk, Rap, chanson

Déroulement

Première séance d'atelier : On fait la découverte d'un titre transmission orale par 3 écoutes du morceau puis relevé structure, écoute des rôles des instrumentistes. A la suite des partitions seront distribuées et chacun devra travailler sa partie.

Il serait intéressant de pouvoir alterner les enseignants pour coacher ces élèves.

Le but sera de faire jouer régulièrement cet atelier en organisant des concerts, et de les faire participer aussi au dispositif "on monte le son / trema tremix"

Nous souhaitons également déterminer un lieu qui pourrait être une scène de musiques actuelles à Voreppe comme la salle Armand Pugnot par exemple.

5 L'éducation artistique et culturelle EAC avec les scolaires

5.1 Présentation et objectifs

Depuis le *protocole d'accord du 25 avril 1983*, signé conjointement par les ministres de la Culture et de l'Éducation Nationale, les liens entre les établissements scolaires et les établissements d'enseignement artistique n'ont cessé de se renforcer : « Cette collaboration permettra aussi une participation plus active des artistes et des organismes culturels à l'éveil de la sensibilité artistique, aux côtés des enseignants et des personnels relevant de l'Éducation nationale, notamment en faisant naître le désir d'écouter et de pratiquer avec une grande disponibilité d'esprit et en transmettant les notions essentielles pour l'acquisition d'un sens critique. Pour que les jeunes d'âge scolaire bénéficient d'une éducation musicale de qualité aussi bien en temps scolaire qu'hors temps scolaire. »

Modifiant le *Code de l'éducation*, la *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*⁴ reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée. « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés. »⁵

Encouragée notamment par le Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026) la mise en place d'un parcours d'éducation artistique implique des partenariats forts entre différents acteurs éducatifs et culturels du territoire, et doit répondre à **plusieurs objectifs** :

- Favoriser le développement d'une pratique musicale chez les enfants.
- Motiver la découverte et la transmission d'une culture et d'un patrimoine musical dans toute sa diversité.
- Permettre à chaque élève d'aborder les grands domaines des arts et de la culture, et valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école.

L'école municipale de musique de Voreppe entretient depuis de longues années des relations étroites avec les quatre groupes scolaires de la ville.

Certains assistants territoriaux d'enseignement artistique proposent des interventions hebdomadaires dans les différentes écoles élémentaires et maternelles de Voreppe. Les

⁴ *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013*, art. 10.

⁵ *Code de l'éducation*, art. 121-6.

enseignants interviennent alors pendant le temps scolaires sous la responsabilité des professeurs des écoles :

Soucieux de proposer un travail de qualité en lien avec leurs missions d'enseignement, les enseignants des écoles s'efforcent de tisser des liens avec l'école de musique, et de participer chaque année à des projets musicaux.

En lien avec les cours de Formation Musicale, l'école de musique de Voreppe propose depuis 2014 un cours de préparation à l'épreuve musicale du Baccalauréat. Ouvert en priorité aux élèves de musique, il est proposé également dans la limite des places disponibles aux élèves des lycées désireux de se préparer à l'épreuve. Ce cours hebdomadaire respecte le programme fixé par l'Education Nationale.

Établissement d'enseignement artistique, l'école municipale de musique se doit de garder l'intérêt pédagogique au centre de son attention, et de développer chaque action en corrélation avec l'évolution artistique des élèves dans le cadre de leur cursus.

5.2 Projet Spectacle de Noël

Véritable moment fort, le spectacle de Noël regroupe chaque mois de décembre depuis 2014 les élèves de l'école de musique et de deux groupes scolaires. Durant deux soirées, une chorale constituée d'une centaine d'enfants des écoles primaires, accompagnée par divers orchestres et enfants choristes de l'école de musique, présente un spectacle musical élaboré par l'équipe pédagogique. Autour d'un thème, les enseignants créent un répertoire adapté, spécialement arrangé pour les formations concernées.

Cet évènement fédérateur permet de dépasser le cadre formel des établissements d'enseignement, crée du lien et valorise la pratique musicale. Il renforce la cohésion de l'équipe pédagogique, condition nécessaire à l'élaboration de projets d'envergure.

Quelques exemples de Projets de Noël réalisés

Spectacles de Noël

Date	Projet	Groupes scolaires	Orchestres et ensembles
Décembre 2014	« Le voyage de Tobor »	Achard Stendhal	Orchestre à cordes C2-C3 Ateliers jazz Ensemble de tambours japonais Ensemble de tambours napoléoniens Ensemble de percussions Ensemble de clarinettes Ensemble de flûtes
Décembre 2015	« Noël autour du Monde »	Debelle Stravinsky	Orchestre à vents C2 Ateliers jazz Ensemble de saxophones Ensemble de clarinettes Ensemble de percussions Ensemble de flûtes
Décembre 2016	« L'école de musique s'anime ! »	Achard Stendhal	Big Band Orchestre à vents C2 Ensemble de saxophones
Décembre 2017	« Planète chansons »	Debelle Stravinsky	Big Band Orchestre à vents C2 Ensemble de Clarinettes
Décembre 2018	« Sur la route, en Amérique »	Achard Stendhal	Big Band Orchestre à vents C2 Quatuor à cordes
Décembre 2019	« À la poursuite de nos rêves »	Debelle Stravinsky	Orchestre à vents C2 Big Band Trio Guitare –Chant Duo Chant - Piano

5.3 Projet présentation d'instruments

Réparties durant l'année scolaire, plusieurs présentations instrumentales sont également organisées au sein des différents groupes scolaires. Si elles permettent une découverte visuelle et auditive des instruments enseignés à l'école de musique, ces séances, ne permettraient pas jusqu'à présent aux enfants d'essayer les instruments. Il conviendra donc de consolider cette démarche, d'assurer des rendez-vous plus réguliers, et de trouver des solutions permettant aux élèves des écoles d'essayer les instruments. Pour cela, il est important de prévoir dans notre parc instrumental des instruments dédiés à ces actions.

Quelques actions ont été menées dans ce sens lors d'une journée dédiée aux cuivres créée en mai 2016. Organisée dans le cadre de la "Semaine Enfance et Jeunesse" de la ville, cet évènement était articulé sous la forme d'ateliers "découverte" des différents instruments ouverts à tous les enfants de la ville. La formule a été transposée en mai 2019

à la famille bois et aura vocation à l'avenir à être reproduite par les autres familles d'instruments enseignés à l'école de musique.

Des après-midi portes ouvertes sont également organisées en début d'année pour permettre à tous de venir essayer les instruments et de rencontrer les professeurs.

5.4 Projet Orchestre à l'école (nouveau)

Dans le prolongement des présentations d'instruments, il s'agirait de prendre une classe entière de l'école élémentaire et de constituer un petit orchestre, sur une année scolaire. Chaque professeur pourrait prendre 4 élèves dans un cours collectif de 30 à 45 min pour le travail des œuvres instrumentales. Une séance d'orchestre d'une heure, encadrée par un professeur pourrait se dérouler un autre jour de la semaine.

Pour une classe d'environ 25 élèves on pourrait imaginer : travail en demi-classe avec l'intervenante en milieu scolaire et séances instrumentales avec les professeurs.

Des petites pièces pourraient être écrites ou arrangées par les professeurs pour les séances d'orchestre.

Les élèves viendraient à l'école de musique de préférence (stockage des instruments, matériel de percussion) ou si cela n'est pas possible, ce serait les professeurs de l'école de musique qui iraient dans les écoles.

Nous pourrions travailler en partenariat avec l'association, « Orchestre à l'Ecole » <http://www.orchestre-ecole.com/association/> .

5.5 Projet instrumental favorisant la mixité des élèves- écoles et centre social

Chaque année, il peut rester quelques places non occupées dans les classes d'instruments de l'école de musique, nous proposons d'utiliser ces places pour proposer à des élèves des écoles de Voreppe de pouvoir découvrir l'apprentissage d'un instrument avec un professeur de l'école de musique à travers quelques séances. Ces élèves qui se porteraient volontaires en constituant un petit dossier seraient sélectionnés par la direction et les élus en fonction de la motivation de l'élève. Nous pourrions réserver certains instruments du parc instrumental à cet effet.

Cela pourrait aussi s'envisager en collaboration avec le Centre Social Rosa Parks.

5.6 Mise en place d'un cahier ressources

L'école de musique propose de créer un Cahier Ressources sous forme de fiches projets destinées aux écoles. Ce cahier ressources sera soumis à l'Inspecteur de l'Education Nationale, aux Conseillers Pédagogiques et aux professeurs des écoles avec des projets proposés pour les différents cycles des écoles maternelles et élémentaires.

5.7 Synthèse des projets EAC

Nom du Projet	Objectifs et orientation	Moyens nécessaires	Fiches actions
5.3.Présentation d'instruments au sein des différents groupes scolaires	Découverte visuelle et auditive des instruments de musique	Enrichir le parc instrumental	Présentation des instruments Après-midi découverte
5.4.Orchestre à l'école	Créer des groupes et orchestres	Achat d'instruments	Utiliser le temps disponible des professeurs titulaires Proposer quelques heures supplémentaires pour les non titulaires
5.5.Découverte instrumentale	Initiation à l'instrument	Prévoir l'achat d'instruments	Utiliser le temps disponible des professeurs
5.6.Mise en place d'un cahier ressources	Acquisition des compétences EAC BO de l'Education Nationale	Variable selon les projets	Soumettre le cahier ressources à l'IEN, aux Conseillers Pédagogiques et aux professeurs des écoles pour la maternelle et l'élémentaire

5.8 Aller vers les collégiens

L'école de musique souhaite développer également des projets auprès des collégiens de Voreppe en créant du lien avec le professeur de musique. Ces projets pourront être par exemple autour de la découverte des instruments du Big-Band, de la création de comédie musicale. Il seront construits en partenariat avec le collège.

5.9 Aller vers les publics à besoins particuliers

Notre école de musique compte continuer ses efforts envers les publics dits empêchés, comme elle l'a fait pendant deux ans (2016-2017) auprès des enfants de l'IMEP La Gachetière à Voreppe.

En effet , un atelier a eu lieu par un de nos professeurs en formation pour ce genre d'intervention auprès de l'Ifgap, institut de formation en art thérapie, depuis 2018.

L'école de musique est également intervenue à la maison de retraite de Charminelle pour plusieurs concerts de nombreuses années.

Sachant qu'il y a sur notre territoire non seulement plusieurs maisons de retraites, l'institut médico pédagogique de l'Apfiph, l'institut d'éducation motrice et de formation professionnelle de L'Apf, ainsi que la possibilité d'intervenir à Rosa-Parks grâce à la salle qui s'y trouve,

nous avons de nombreux projets en perspective, et même la possibilité d'établir un pôle spécialisé en la matière.

La musique étant un vecteur de rencontres et de partage, il suffit de quelques auditions par an pour maintenir un lien avant de mettre sur place un système de financement pérenne pour ce genre d'action, en partenariat avec divers acteurs du département.

De plus l'expérience de rencontre vécue par nos élèves du cursus « régulier » est important dans leur maturation artistique et humaine. Une expérience qui mieux que toute théorie peut faire comprendre le sens et la puissance de l'aventure musicale.

6 Production et diffusion, un élément essentiel de la pratique instrumentale

- audition des classes instrumentales et des orchestres

Plusieurs auditions sont organisées durant l'année dans le cadre du cursus d'apprentissage : auditions de classes ou pluri-instrumentales. Elles permettent aux élèves d'appréhender le rapport à la scène et au public et également de former des ensembles créant une dynamique au sein de l'école.

- création de projets spectacles avec les écoles

- participations aux festivités locales : commémorations et fêtes...

Notons que l'école de musique a su développer depuis plusieurs années des projets qui sont maintenant bien identifiés dans le paysage culturel Voreppin comme le spectacle de Noël, les Vœux du Maire, la semaine enfance jeunesse, la soirée Jazz avec invité et master class, le concert des orchestres, le concert d'orgue. Ces nombreux événements annuels sont complétés par d'autres projets ponctuels comme les rassemblements d'orchestres ou de classes, les projets en partenariat avec des structures comme le cinéma.

Concrétisation de l'apprentissage musical, à la fois outils et objectifs pédagogiques, les prestations scéniques occupent une place importante dans la vie de l'école de musique. Plusieurs manifestations publiques sont ainsi organisées chaque année. Si la forme diffère, l'intérêt pédagogique demeure et contribue à faire évoluer chaque élève dans son parcours artistique.

L'école s'est équipée de matériel adapté, notamment pour les prestations extérieures : systèmes de diffusion, amplification, micros instrumentaux... ce matériel doit être renouvelé actuellement.

Sources de motivation et d'apprentissage pour les élèves, la scène contribue à fédérer l'équipe pédagogique et renforce le rayonnement de l'établissement sur le territoire. C'est pourquoi l'école s'implique autant que possible dans l'animation de la vie locale (voir le tableau ci-après).

Un autre moyen de faire rayonner l'école : un site Internet attrayant

En effet, si l'école de musique a mis l'accent depuis la rentrée 2020 sur le renforcement de la relation aux familles avec la mise en place de listes de diffusions, l'étape suivante est le

développement du site avec des informations régulières à destination des élèves, des familles et des Voreppins. Un petit journal numérique pourrait être réalisé avec des rubriques destinées aux enseignants, aux élèves, aux parents d'élèves...

Quelques exemples de participation de l'école de musique

Natures des manifestations	Exemples
Projets transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Spectacle de Noël - Concerts des pratiques collectives...
Auditions et concerts de classes	<ul style="list-style-type: none"> - Concert des pianistes - Projet orgue avec les classes de piano - Concert des classes instrumentales
Animation de la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Commémorations - Vœux du Maire - Auditions au foyer logement « Charminelle » - Fête de la musique - Journées portes ouvertes - Concert des professeurs
Projets et échanges inter-écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « tutti's trombones » avec les écoles du département - Rencontre des classes d'alto et orchestres à cordes - Rencontre d'orchestres à vents avec les écoles de Moirans et Vinay - Concert de l'ensemble de violoncelle avec les classes de Claix et Vif - Rencontre de Big Band

6.1 Accueillir des amateurs au sein des pratiques collectives

Le Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026), ouvre de nouvelles portes en s'intéressant au monde amateur.

Il serait intéressant d'accueillir au sein de l'école de musique des musiciens amateurs qui pourraient intégrer les différentes formations (orchestres, groupes jazz et musiques actuelles). Nous envisageons de mettre en place un partenariat avec le Centre Social Rosa Parks.

Si les enseignants sont conscients de l'importance de la pratique collective qui s'est développée au sein de l'école, l'équipe pédagogique pense cependant qu'il serait intéressant de faire entrer davantage d'élèves extérieurs au sein des pratiques amateurs. Le fait de permettre uniquement aux élèves de l'école de musique de participer aux orchestres semble trop limitatif et ne favorise pas l'ouverture sur le territoire. Avec l'entrée de la musique actuelle dans l'établissement, il serait intéressant d'accueillir des groupes de pratique amateur au sein de notre école qui pourraient être coachés pour un projet tel que On monte le son, Trema Tremix par les enseignants mais aussi d'accueillir au sein de nos ensembles des musiciens amateurs (orchestre à cordes, chorales, groupes...)

6.2 Faire entrer les acteurs du spectacle vivant à l'école de musique

Afin de concrétiser l'ouverture pédagogique, l'école organise des *master-classes*, rencontres avec des musiciens invités⁶. Échanger avec des artistes, les écouter en concert et toucher le monde du spectacle ont un réel impact sur les élèves. Ces moments d'échanges sont fédérateurs et doivent s'accompagner d'une démarche pédagogique et d'un travail en amont avec les classes de Formation Musicale : étude d'un répertoire prédéfini, analyse d'un style, présentation de l'œuvre de l'artiste. En multipliant les rencontres artistiques, les élèves peuvent, au-delà des échanges « techniques », se familiariser avec l'univers des artistes invités et enrichir leurs connaissances musicales

6 Voir la tableau page suivante.

Quelques exemples de rencontres musicales avec des artistes

Dates	Artistes invités	Instruments	Genres
6 mai 2010	Eric Le Lann quartet	Trompette	Jazz
28 mai 2010	Milk, Coffee and Sugar	Voix	Hip hop
22 juillet 2010	Dee Alexander	Chant	Jazz - soul
13 Décembre 2012 (Grand Angle de Voiron)	Rencontre avec Renaud Capuçon et l'Orchestre des Pays de Savoie	Violon	Classique
5 avril 2013 (Grand Angle de Voiron)	Rencontre avec le Didier Lockwood trio	Violon	Jazz
12 octobre 2013	Vincent Stéphan et L'usine à Jazz	Écriture Big band	Jazz
16 novembre 2013	Alfio Origlio	Piano	Jazz
22 décembre 2013	Roberto Negro et La Scala	Piano / violon violoncelle / batterie	Improvisation
29 janvier 2014	Michel Mandel	Clarinette	Déambulation Improvisation
14 février 2014	Roberto Negro / L'Aurore	Piano	Ciné-concert improvisation
22 mars 2014 (Grand Angle de Voiron)	Percussions et Claviers de Lyon	Percussions	Classique
25 avril 2014	Roberto Negro et Caravanning Club	Piano	Théâtre musical
26 avril 2014	Roberto Negro et Bastien Maupomé	Piano – voix	Slam improvisation
18 janvier 2015	Rolland Peyré	Tambour	Musique traditionnelle
8 avril 2017	Boris Blanchet	Saxophone	Jazz
31 mars 2018	Jean-François Baud	Trompette	Jazz
15 mars 2019	Christophe Telbian	Percussions	Jazz
26 Mai 2019	Anna Stavelova, Michaela Hrabankova, Martin Vaysse	Flûte, Hautbois, Clarinette	Classique
16-17 décembre 2021	Luc Fenoli François-Xavier Poizat Nima Sarkechik Maïté Louis	Guitare Piano Violon	Jazz

6.3 Renforcer le partenariat avec le réseau du Pays Voironnais

L'école de musique de Voreppe renforce son action et souhaite s'investir au sein des projets du Pays Voironnais. En effet, une charte des écoles du Voironnais a été signée en 2017 (voir annexe)

Il serait intéressant que des événements du réseau soient proposés également à Voreppe dans ce cadre.

L'école participe au projet On monte le son qui consiste à la constitution de groupes de jeunes collégiens, qui reçoivent un coaching aboutissant à un enregistrement. **Le groupe proposé par l'école de musique de Voreppe a gagné ce concours en juin 2021.**

Pour le projet LOV 2023 (L'Orchestre du Voironnais), un de nos professeurs assurera la création musicale. Un spectacle sera programmé au Grand Angle de Voiron. Le thème serait autour de ce qui est commun au Pays Voironnais : l'eau. Il sera souhaitable qu'une programmation puisse aussi se réaliser à Voreppe.

6.4 Associer aux projets l'association Tous'Azinotes

L'association Tous'Azinotes participe à la logistique des spectacles, en réalisant des décors, en organisant des moments conviviaux. Ce partenariat demande à être poursuivi et renforcé.

L'objectif de départ et 1^{er} objectif de l'association était d'apporter de la convivialité à l'école, de la joie est de rapprocher les gens, de mettre en lien les familles entre elles et de leur rendre service par l'acquisition de manuels de Formation Musicale mis en location.

Un 2ème objectif était de rapprocher les instrumentistes (vents, cordes, piano) car la connexion manquait entre les univers. Pour cela, des buvettes ont été organisées puis des buffets pour les musiciens, des cadeaux de Noël (boules, chocolats) sont également distribués à l'ensemble des élèves de FM.

Le 3ème objectif est d'aider à l'organisation des événements notamment par la création de décors

Un 4ème objectif est de garder une trace des événements de l'école par la réalisation de films, photos, montages vidéos...

Un autre objectif serait de mettre en contact les musiciens de l'école en favorisant la création de groupes

7 Conclusion

Le projet d'établissement de l'école municipale de musique de Voreppe entend proposer à l'ensemble des acteurs impliqués une projection des missions de l'établissement et de son fonctionnement pour la période considérée.

Forte d'une équipe enseignante polyvalente, l'école municipale de musique de Voreppe a su développer depuis de nombreuses années un enseignement de qualité et une implication quotidienne dans la vie artistique et éducative du territoire.

Repenser, adapter et faire évoluer la pédagogie, la proposer au plus grand nombre, accorder une volonté d'ouverture tout en gardant la qualité des apprentissages sont les principales conditions de cohérence et de viabilité d'un tel projet. Il devient dès lors l'outil fondamental sur lequel s'appuyer pour répondre aux enjeux actuels.

Des avenants pourront être ajoutés chaque année en fonction des propositions de l'équipe, en accord avec les élus.

Annexe 1 : Les tarifs

Délibération conseil municipal de juillet 2021

Tarif de base		
	VOREPPE & CAPV	HORS CAPV
Eveil musical, FM seule ou pratique collective ⁷	$[1,4731+0,2558 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	430
Cycle 1	$[2,376+0,4125 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	690
Cycle 2	$[2,7324+0,4744 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	796
Cycle 3	$[3,1423+0,5456 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	913

Second instrument		
	VOREPPE & CAPV	HORS CAPV
Initiation instrumentale Cycle 1 Cycle 3 Perfectionnement Hors Cycle	$[1,4731+0,2558 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	425
Fin de cycle 1 et Cycle 2	$[1,6941+0,2941 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	494
Fin de cycle 2 et Cycle 3	$[1,9482+0,3383 \times \text{ATAN}(0,0021 \times \text{QF}-3,5283)] \times 104,97$	568

Le **tarif Chant Musiques Actuelles** est le même que pour les cycles instrumentaux. La cotisation reste identique quelque soit le nombre de modules choisis par l'élève chaque année. Un élève ne souhaitant pas suivre le cours de formation musicale classique ne bénéficiera pas d'une déduction sur la cotisation.

- Pour les cycles complets incluant la formation musicale, instrumentale et la pratique collective, un tarif individualisé progressif est appliqué en fonction du Quotient

⁷ La participation à une pratique collective sans cours complémentaire est soumise à une attestation de niveau musical : fin de second cycle en formation musicale et instrument. A la demande de l'enseignant référent, une période d'essai peut également être établie.

Familial (QF) fixé par la CAF. Si un justificatif de la CAF ne peut être produit, il sera demandé le dernier avis d'imposition. Sans justificatif, l'élève se verra appliquer le tarif « hors CAPV ».

- L'accès au cours de préparation à l'épreuve de musique du baccalauréat du deuxième semestre est gratuit pour les élèves inscrits à l'école de musique et ouvert aux extérieurs dans la limite des places disponibles. En cas de manque de place, la priorité est accordée dans l'ordre suivant, aux élèves de l'école de musique, aux élèves Voreppins, aux élèves de la CAPV, puis aux élèves hors CAPV.
- Pour les tarifs liés au QF, le QF de 3000 est considéré comme le QF maximum. Un élève justifiant de son domicile au sein de la CAPV peut donc s'inscrire en demandant à payer le tarif correspondant au QF maximum sans avoir à fournir de justificatif de la CAF ou de relevé d'imposition.
- Les enfants de moins de 18 ans et les étudiants de moins de 25 ans bénéficient du tarif de base. Les étudiants doivent fournir un certificat de scolarité pour l'année en cours au moment de l'inscription.
- Est considéré comme Voreppin toute personne habitant Voreppe ou contribuable à Voreppe,
- Les habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais bénéficient du tarif « Voreppe & CAPV ».
- Une réduction est accordée en fonction du nombre d'inscrits par famille : un tarif dégressif sera appliqué pour les élèves appartenant à une même famille, y compris pour les enfants résidents hors CAPV
 - 1er élève : tarif plein
 - 2ème élève : - 10 %
 - 3ème élève : - 20 %
 - 4ème élève : - 30 %
 - à partir du 5ème élève : Gratuit
- **Pour les élèves adultes**, une majoration de 10 % est appliquée par rapport au tarif de base.
- **Rajout d'un acompte non remboursable** : L'inscription définitive pourrait être subordonnée à l'acquittement à l'inscription d'une partie fixe non remboursable qui pourrait être de 60 € (50 % du tarif pour QF le plus bas). Le paiement du solde pourrait être effectué ensuite soit en 1 versement en novembre ou en 2 versements en novembre et mars. Soit un total de 3 versements au lieu de 4 aujourd'hui.
- En cas d'**arrêt de l'activité musicale**, l'acompte payé à l'inscription ne sera soumis à aucun remboursement. Si la demande d'arrêt est effectuée par écrit en expliquant le motif de cet arrêt avant le 1^{er} novembre de l'année scolaire en cours, aucune

cotisation complémentaire ne sera demandée. Lorsque l'arrêt s'effectue après le 1^{er} novembre, l'année est due. Ce système permettra d'éviter des dégrèvements qui pourraient être demandés par les familles des élèves arrêtant avant le 1^{er} novembre.

- Pour **les inscriptions en cours d'année** (ouverture d'une nouvelle classe ou acceptation d'un nouvel élève sur liste d'attente), le tarif pourrait être calculé au prorata du nombre de cours, ce qui éviterait la procédure de dégrèvement qui s'avère lourde pour la régie et le service finances.

L'école municipale de musique de Voreppe possède également un parc instrumental qui permet de faciliter l'accès à l'apprentissage durant les premières années. La location est accordée à la demande de l'enseignant pour une durée maximale de trois ans, priorité étant donnée aux nouveaux instrumentistes. Le montant de la cotisation est fixé par délibération municipale. Pour des raisons logistiques, il n'est pas envisageable de louer pianos et percussions.